MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ MINISTÈRE DES FAMILLES, DE L'ENFANCE ET DES DROITS DES FEMMES

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 juin 2016 complétant l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

NOR: AFSZ1630592A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers;

Vu le décret nº 2015-1880 du 30 décembre 2015 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé;

Vu l'arrêté du 3 mai 2016 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté,

Arrête:

Article 1er

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté:

- 1º Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie:
- a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15
- M. Guy BONNET, titulaire; Mme Françoise PARGAUD, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail.
- b) Au titre du I (2°, c) de l'article D. 1432-15
 - M. Dominique BOSSONG, suppléant, désigné par la Mutualité sociale agricole.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 20 juin 2016.

Pour la ministre et par délégation : Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, P. RICORDEAU